



MDPH 86

39 rue de Beaulieu 86000 POITIERS - mdph86.fr

N° VIS : 05 49 45 97 77

Horaires d'ouverture au public

Lundi : de 8h30 à 16h45

Mardi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

Mercredi : de 8h30 à 16h45

Jeudi : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45

Vendredi : de 8h30 à 13h30

Maison Départementale des Personnes Handicapées de la Vienne (MDPH 86)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité promeut le principe d'inclusion, c'est-à-dire l'accessibilité généralisée aux dispositifs de droit commun aux personnes en situation de handicap à l'identique de tout citoyen et il appartient à chaque collectivité, service, organisme de s'assurer de son accessibilité.

La MDPH a pour mission d'évaluer les besoins de compensation individuels des conséquences du handicap et instruire l'accès aux droits et prestations en application de réglementations et référentiels nationaux.

Pride de contact

- Par téléphone : plateforme Vienne Infos Sociales (VIS)
- Sur place :
 - o Accueil physique à la MDPH
 - o Rendez-vous possible avec des travailleurs sociaux

Site Internet

Chaque demandeur bénéficie d'un accès personnel pour suivre l'avancement de son dossier, ses droits en cours, les dates de validité de ses prestations...

Le demandeur peut, en temps réel, être informé de l'étude de son dossier, de la réception des propositions et des décisions.

Constitution d'un dossier

- Formulaire de demande (CERFA 15692*01),
- Certificat médical de moins de 6 mois,
- Justificatif d'identité,
- Justificatif de domicile récent (moins d'un an).